

COMMUNIQUÉ DE MISE EN OBSERVATION DE LA C2P¹

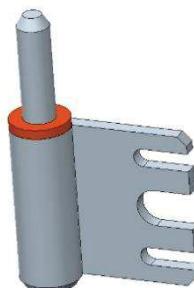
Relatif aux paumelles à peigne ouvert de huisseries métalliques pour porte à recouvrement avec ferrage universel, dans le cadre de porte de distribution intérieure

Technique Traditionnelle en observation : les Professionnels souhaitant la prescrire ou la mettre en œuvre sont invités à se rapprocher de leurs assureurs.

Cette mise en observation vise les paumelles à peigne ouvert de huisseries métalliques pour porte à recouvrement avec ferrage universel, dans le cadre de porte de distribution intérieure.

Les paumelles universelles fabriquées avant le 31 décembre 2017 et commercialisées pour la France étaient à peigne ouvert et rendues solidaires de l'huisserie par un seul point de fixation. La défaillance de ce point de fixation peut provoquer la chute de la porte, ce qui est susceptible d'entraîner un risque pour la sécurité des personnes.

Ce communiqué s'applique à tous les produits et procédés de cette famille ne bénéficiant pas de paumelles à peigne semi-fermé ou fermé.



Paumelle à peigne ouvert

1. La Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) a été créée par l'Agence Qualité Construction, association qui rassemble les professions du bâtiment et de l'assurance construction, ainsi que le ministère en charge du Logement. L'objectif est de réduire la sinistralité liée aux produits ou aux textes qui définissent leur mise en œuvre. Dans ce cadre, l'AQC est amenée à communiquer sur des techniques que la C2P décide de mettre en observation

2. À l'exception des éventuels produits figurant dans la liste des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application sans observation de la C2P (Liste Verte), disponible sur le site Internet de l'AQC (qualiteconstruction.com).